# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Date du Conseil Municipal :** | **29 octobre 2024** | *Nombre de conseillers en exercice :* | **53** |
| Date de convocation : | 23 octobre 2024 | Nombre de présents : | 20 |
| | | Nombre de représentés par pouvoir : | 1 |
| | | **Nombre de votants :** | **21** |
| | | Nombre d'absents : | 32 |

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le quinze octobre afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-deux octobre. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au vingt-neuf octobre. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu.

Représentés par pouvoir : VIAL Sylvie (à Marcel BRONCQUART).

Absents et excusés : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : GUERIN Jennifer.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Rapport des décisions du Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses prérogatives au Maire. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rendra compte des décisions prises à chaque réunion du Conseil Municipal.

Depuis le dernier Conseil, M. le Maire a pris 2 décisions en application de ses délégations :

**1/ Rédaction et signature d'un bail mixte commercial**

Depuis le dernier Conseil Municipal, M. le Maire a signé un bail mixte commercial d'une durée de 9 années pour le local situé 47 Grande Rue à La Barre-en-Ouche. Une décision a été prise en ce sens.

**2/ Action en justice - Fermeture illégale d'un chemin rural**

Suite à la fermeture d'un chemin rural avec une barrière par une habitante de La Barre-en-Ouche, M. le Maire, accompagné par le cabinet de Maître Jérôme TOUZÉ, Avocat à la Cour, a engagé une procédure.

### Modification de la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées

M. le Maire précise que suite au décès de M. CHEVALIER, il convient de modifier la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées, de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| **La Roussière** | **3 membres :**<br>GOULLEY Martine (maire déléguée)<br>MÉRIMÉE Maxime<br>PATOUREAUX Laurette | **3 membres :**<br>DEGROOTE Arnaud<br>DHENAUT Pascal<br>LANSARD Pierre-Dominique |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de modifier la composition des conseils communaux.

**Mise à jour des commissions**

M. le Maire indique que suite à certaines modifications, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour la liste des membres composant les commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de mettre à jour la liste des membres composant les commissions municipales.

**Information en matière d'élections d'adjoints au Maire**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de M. Jean-Jacques PREVOST en qualité d'adjoint au Maire, délégué à l'aménagement du territoire, acceptée par M. le Sous-Préfet de Bernay le 14 mai 2024, le Conseil Municipal a décidé de ne pas remplacer le premier adjoint au Maire et de laisser le poste vacant lors de sa réunion en date du 25 juin 2024.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'une vacance du maire ou d'adjoints intervient à partir du 1er janvier qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, il n'est pas nécessaire de compléter le conseil municipal avant de procéder à leur élection.

Dès lors, il sera proposé au Conseil Municipal, lors de sa réunion de janvier 2025, de modifier l'ordre des adjoints et d'élire un adjoint au Maire, suite à la vacance d'un poste, et deux adjointes aux Maire supplémentaires.

**Modification du contrat de location et du règlement intérieur des salles des fêtes**

M. le Maire précise que suite au travail de la commission salles des fêtes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le contrat de location et le règlement intérieur des salles des fêtes afin de :

- Supprimer la référence à la catégorie ;
- Ajouter le type de pièce d'identité ;
- Ajouter la fonction du représentant de la Commune ;
- Ajouter une clause concernant la possibilité pour la Commune de réclamer un chèque de caution de 100 € en cas de ménage ou tri non effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de modifier le contrat de location et le règlement intérieur des salles des fêtes.

**Rétrocession d'une concession à La Barre-en-Ouche**

M. le Maire indique que des habitants de la commune déléguée de La Barre-en-Ouche souhaitent rétrocéder une concession dans le cimetière de la commune, pour des raisons personnelles.

A ce titre, la Préfecture de l'Eure informe la Commune que la rétrocession n'est possible que si les conditions suivantes sont réunies :

- La demande de rétrocession ne peut émaner que de la personne qui a acquis la concession (les héritiers ne sont pas concernés) ;
- Le Conseil Municipal doit accepter formellement cette rétrocession ;
- Sauf dispositions particulières, la rétrocession donne lieu au remboursement prorata temporis de la somme versée lors de l'octroi de la concession ;
- Aucune inhumation ne doit avoir été effectuée dans la sépulture ou, si tel a été le cas, les dépouilles doivent avoir été préalablement exhumées, sur demande du plus proche parent ;
- Si la concession a plusieurs titulaires, il convient d'avoir préalablement recueilli leur accord.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) d'autoriser la rétrocession à la Commune de Mesnil-en-Ouche de la concession cinquantenaire précitée, au prorata temporis et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

**DOMAINES**

**Déclassement de la parcelle n° 041-AB-277 située 8 Place de la Mairie à La Barre-en-Ouche**

M. le Maire précise que suite au bornage de la médiathèque sise 8 Place de la Mairie à La Barre-en-Ouche par le cabinet MERCATOR2, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement du domaine public communal de la parcelle n° 041-AB-277, nouvellement créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de déclasser la parcelle n° 041-AB-277.

**Achat de la parcelle n° 356-C-305 dans le cadre d'un projet d'élargissement de voirie aux Jonquerets-de-Livet**

M. le Maire indique que la Commune a été interpellée par le service transport scolaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie concernant les difficultés rencontrées par le bus dans le carrefour du Livet-en-Ouche, au croisement de la route de Bernay.

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa réunion du 28 mai 2024, l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 356-C-57 (environ 50m$^2$) afin d'élargir la voirie au croisement de la route de Bernay et la route en direction de Sainte-Marguerite-en-Ouche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) d'acquérir la parcelle nouvellement créée n° 356-C-305, à l'euro symbolique avec le propriétaire. Les frais d'acte ainsi que d'installation d'une clôture seront à la charge de la Commune.

**FINANCES**

**Marché de téléphonie mobile**

M. le Maire précise que le contrat en matière de téléphonie mobile est désormais obsolète. Dès lors, il convient de lancer une nouvelle consultation d'entreprises à ce sujet.

A ce titre, la CANUT, centrale d'achat à destination des collectivités territoriales, propose des prestations en matière de téléphonie mobile. Le prix d'adhésion annuel hors taxe à cette centrale est de 150 €. Le marché prendrait fin en avril 2028.

La Commune dispose actuellement d'un parc de 23 lignes mobiles (avec ou sans DATA et routeurs 4G).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) d'adhérer à la CANUT pour les prestations de téléphonie mobile et d'autoriser M. le Maire à signer tout afférent à ce dossier.

**Plans de financements dossiers de revitalisation**

M. le Maire réalise le rappel suivant :

**Opération inscrite au contrat de territoire** sur des dépenses éligibles renaturation, végétalisation, déminéralisation
- 500 000 € du Département,
- 624 3165 € de la Région,

**Opération inscrite au Fonds vert et Agence de l'eau**
Subvention recherchée 1 600 000 € dossiers en cours de finalisation (réunions techniques octobre et novembre).

**Opération inscrite sur droits communs Département (dossiers déposés avant le 23 septembre 2024)**
La commune a travaillé avec son assistance à maîtrise d'ouvrage sur les dépenses non prises en compte dans le cadre du contrat de territoire et qui pouvaient rentrer dans le droit commun.

C'est donc 11 dossiers qui ont été déposés :

- 8 amendes de police (développer aménagement de sécurisation de voirie)
  - Pour un total de 113 192 € La Barre en Ouche,
  - Pour un total de 100 931 € Beaumesnil,
- 2 dossiers « améliorer l'écoulement des eaux pluviales » (assainissement de traverse)

- 92 906 € La Barre en Ouche,
- 100 000 € Beaumesnil,

- 1 dossier pour la promotion des aménagements favorisant mixité mode de déplacement pour un montant de 75 000 €,

Soit un total de 490 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de demander des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du projet de revitalisation.

**Demande de subventions - Réhabilitation de logements communaux**

M. le Maire précise que dans le cadre de son programme de réhabilitation de logements communaux à La Barre-en-Ouche (4 rue de l'Union, 6 rue de l'ancienne Poste, 2 route de la Ferrière et 12 rue des Ecoles), la Commune avait déposé une demande de subvention auprès du Département de l'Eure et de la Région Normandie.

Le maître d'œuvre en charge du projet avait uniquement élaboré un avant-projet définitif pour le dernier site (12 rue des Ecoles), dans la mesure où ces travaux seraient réalisés via un marché de travaux en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) d'autoriser M. le Maire à signer tout document dans le cadre de la demande de subvention auprès du Département et de la Région pour la réhabilitation des deux logements situés 12 rue des Ecoles à La Barre-en-Ouche.

**Admission en créance éteinte**

M. le Maire indique que la Commune a été informée de la décision de la commission de surendettement en date du 16 novembre 2019 d'effacer les dettes d'un usager dans le cadre d'une procédure de surendettement. Le montant de la créance est de 6 344,48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (18 voix pour – 0 contre – 3 abstentions) d'admettre cette dette en créance éteinte.

**COHESION TERRITORIALE**

**Renouvellement de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale**

M. le Maire précise que par délibération n° D20230228_14 en date du 28 février 2023, le Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche a renouvelé l'engagement de la Commune pour la création d'un « Espace de Vie Sociale ».

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) de délibérer afin de renouveler l'agrément de l'Espace de Vie sociale.

**CULTURE**

**Signature de la convention de cession de l'œuvre « Cultivé de Nature »**

M. le Maire indique que l'intercom Bernay Terres de Normandie porte, dans le cadre de son projet culturel de territoire, le projet sentier d'art qui est un parcours artistique à ciel ouvert.

Une convention de partenariat « création d'une œuvre pérenne – Projet sentier d'art 2024 » a été signée le 11 avril 2024 entre l'Intercom et l'artiste, créateur de l'œuvre « Cultivé de Nature ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) d'autoriser M. le Maire à signer une convention de cession de l'œuvre « Cultivé de Nature » avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, afin de définir les conditions et les modalités d'exploitation, de valorisation et d'entretien de l'œuvre et d'intégrer l'œuvre dans le patrimoine communal.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

**QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Ecole des Semeurs**

M. le Maire informe l'assemblée que l'Ecole des Semeurs de Beaumesnil, créée il y a trois années, était subventionnée jusqu'à ce jour par la Région Normandie et l'Etat. Aujourd'hui, suite à une difficulté rencontrée dans l'obtention de futures subventions, la Commune est sollicitée par l'association afin de l'accompagner et la soutenir dans sa recherche de financements.

**2/ Modification simplifiée n°1 du PLU**

M. le Maire précise au Conseil Municipal que le projet de modification simplifiée du PLU est déclaré complet auprès du cabinet d'urbanisme. Ce dernier sera donc envoyé à l'autorité environnementale.

**3/ Cérémonies et manifestations**

L'assemblée indique qu'une cérémonie se tiendra le 11 novembre à Beaumesnil. De plus, une journée des droits de l'enfant et une journée nationale des assistantes maternelles se tiendront respectivement le 20 et 23 novembre 2024.

La séance est clôturée à 20h30.